

août 2015

Rapport du jury

Examen professionnel de vérification d'aptitude

aux fonctions d'analyste

Session 2015



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
v1	10/08/2015	Version soumise à relecture des membres du jury
v2	14/08/2015	Version intégrant leurs remarques
V3		

Affaire suivie par

Richard LANCELOT - SG/DRH/RM1
<i>Tél. : 01.40.81.75.99</i>
<i>Courriel : Richard.Lancelot@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédacteur

Laure MILLEFAUX - SG/SPSSI/PSI

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION DE L'EVA ANALYSTE.....	4
1.1 - Présentation générale.....	4
1.2 - Les épreuves.....	4
1.3 - Les statistiques.....	4
2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	5
2.1 - Objectif et description.....	5
2.2 - Commentaires.....	5
3 - L'ÉPREUVE ORALE.....	6
3.1 - Objectif et description.....	6
3.2 - Commentaires.....	7
4 - REMARQUE GÉNÉRALE.....	7

1 - Présentation de l'EVA Analyste

1.1 - Présentation générale

La session 2015 de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information, modifié par le décret n° 75-1032 du 4 novembre 1975, et notamment son article 3 ;
- l'arrêté du 10 juin 1982 fixant les programmes et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information.

1.2 - Les épreuves

L'examen professionnel comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite consiste en l'étude d'un cas d'automatisation permettant d'apprécier la connaissance des techniques d'analyse, l'aptitude à la synthèse, à la rédaction d'un dossier technique et supposant éventuellement des connaissances en matière de programmation (durée : six heures ; coefficient 5).

L'épreuve orale consiste en une conversation avec le jury, après une préparation d'une demi-heure, sur un sujet portant sur le programme déterminé en annexe de l'arrêté et permettant d'apprécier les qualités de réflexion et de logique du candidat, sa maîtrise du sujet et ses connaissances dans la mise en œuvre des moyens du traitement automatique de l'information (durée : une demi-heure ; coefficient 2).

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Peuvent seuls être autorisés à subir l'épreuve orale d'admission les candidats qui, après délibération du jury, obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite.

Nul ne peut recevoir la qualification s'il n'obtient la note minimum de 10 sur 20 à l'épreuve orale d'admission et, après application des coefficients, un minimum de 70 points pour l'ensemble des épreuves écrite et orale.

1.3 - Les statistiques

Années	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Admis
2007	5	5	2	2
2010	13	11	9	7
2012	15	15	7	4
2013	20	14	5	2
2014	20	16	5	2
2015	18	15	7	4

2 - L'épreuve écrite

2.1 - Objectif et description

Le sujet portait sur le projet de mise en œuvre d'un système d'information pour la gestion des modules de formation nécessaires à l'obtention de diplômes. Le cahier des charges du projet était fourni aux candidats ; dans ce document étaient décrits le contexte « métier », les objectifs du projet, les processus cible ainsi que les concepts « métier » devant être gérés dans le futur système d'information.

Les candidats devaient traiter sept questions directement en rapport avec ce cas d'automatisation nécessitant également pour certaines, des développements liés à la politique SI de nos ministères :

- question 1 : structuration du système d'information projeté en blocs fonctionnels et description du modèle des données ;
- question 2 : description des cas d'utilisation allant de la saisie des notes obtenues par les candidats à la délivrance des diplômes ;
- question 3 : description des écrans nécessaires pour opérer la délivrance d'un diplôme et explicitation des règles de gestion associées ;
- question 4 : description des règles de sécurité à mettre en œuvre pour chacun des blocs, identification des points sensibles du dispositif vis-à-vis de la sécurité du SI, cotation DICT pour chacun des blocs, description des processus d'authentification et d'habilitation des différents acteurs ;
- question 5 : définition du concept d'informatique décisionnelle ; avantages et inconvénients de différentes possibilités techniques pour couvrir les besoins de statistiques et de tableaux de bord formulés par la maîtrise d'ouvrage ;
- question 6 : préconisation pour la mise en œuvre d'une interface permettant à la population concernée de consulter leurs acquis (modules de formation validés, diplômes acquis) ; identification des risques et propositions de mesures de sécurisation ;
- question 7 : identification des services qui pourraient être ouverts « en ligne » par l'administration aux prestataires assurant les formations et aux candidats aux formations ;

Cet ensemble de questions devait permettre d'aborder la plupart des objectifs de l'épreuve depuis l'aptitude à la synthèse (niveau macroscopique) jusqu'à la modélisation précise des cas d'usage (niveau microscopique) en passant par les capacités d'analyse et de rédaction.

2.2 - Commentaires

Le sujet proposé mettait l'accent sur la modélisation des données et des processus, activités au cœur du métier d'analyste. Il permettait également d'aborder la problématique de la sécurité des systèmes d'information, sujet d'actualité avec la mise en ligne d'un nombre toujours plus important de démarches administratives.

Le niveau général des copies est jugé plus satisfaisant que les années précédentes (7 copies sur 15 avec une note supérieure ou égale à la moyenne, soit 47 % à comparer par exemple aux 32 % de l'année précédente).

Souvent les candidats ne font qu'une analyse partielle des besoins à couvrir ; ils manquent de rigueur dans le recensement des exigences et des règles à appliquer.

Globalement, les candidats se répartissent en 4 groupes :

- dans le premier groupe (copies notées 14 et plus), un candidat se détache nettement par la qualité très satisfaisante de sa copie (notée 16,75), tant pour les connaissances dont il fait montre que pour la bonne mise en œuvre des méthodes de modélisation et la pertinence de ses propositions ; dans l'autre copie de ce groupe, toutes les questions sont traitées de manière satisfaisante ;
- dans le deuxième groupe (copies notées entre 11 et 13,5), seules deux copies se révèlent faibles en termes de modélisation, mais le reste des questions y est traité de façon convenable; dans l'ensemble, tous les sujets sont abordés de façon satisfaisante ; les réponses sont correctement présentées et relativement bien rédigées quoique parfois inégales dans leur pertinence ;
- dans le troisième groupe (copies notées de 4 à 7,75), les huit copies très insuffisantes se divisent en deux lots équivalents par le nombre : soit les copies sont incomplètes, les candidats n'ayant pas su traiter suffisamment de questions pour pouvoir atteindre la moyenne, soit les candidats ont tenté de répondre à toutes les questions, mais les réponses fournies dénotent des connaissances très superficielles ou des lacunes majeures voire une incompréhension du sujet ; à noter une copie qui se distingue du lot par une orthographe et une expression désastreuses, rendant difficile la compréhension par le lecteur des réponses exposées.

De manière générale, on constate cette année qu'à une exception près, les copies sont dans l'ensemble acceptables du point de vue de la présentation et de la rédaction.

La relative complexité du sujet a en partie favorisé les candidats ayant déjà mis en pratique l'analyse dans des domaines métier concrets. En effet, parmi les copies très insuffisantes, les réponses fournies aux premières questions permettent de constater que la plupart des candidats n'ont pas su modéliser ou articuler entre eux, les concepts manipulés. À titre d'exemple, alors que le « candidat » est au cœur du sujet de l'épreuve, les modèles de données exposés dans les copies ne comportent pas de lien permettant de rapprocher le « candidat » de ses évaluations ou de ses diplômes. Dans l'ensemble, les candidats dont les copies sont classées dans le troisième groupe n'ont pas fait état de leur capacité à exercer convenablement des fonctions d'analyste.

En ce qui concerne les questions d'ordre plus général abordant la sécurité des systèmes d'information ou l'informatique décisionnelle, la moyenne des notes obtenues par les candidats est supérieure à la moitié des points attribués à ces questions.

Une copie sort vraiment du lot par son excellence : le jury a particulièrement apprécié les argumentaires fournis à l'appui des réponses. Le candidat a également démontré sa connaissance de son environnement professionnel, et su évoquer l'appel à des experts ou des référents pour valider des propositions débordant du champ de compétence d'un analyste.

3 - L'épreuve orale

3.1 - Objectif et description

Les sept candidats admissibles disposaient d'une demi-heure pour préparer un sujet tiré au sort. Après une présentation durant un quart d'heure des éléments de réponse qu'ils avaient préparés, les candidats étaient interrogés pendant 5 minutes sur le même sujet pour l'approfondir, puis le questionnement était élargi à d'autres thèmes techniques ou fonctionnels.

Les questions posées permettent d'évaluer les candidats selon une grille de critères préétablis renseignée par chacun des membres du jury. La grille d'évaluation a été établie collégalement à l'issue de la séance de professionnalisation des membres de ce jury organisée par la DRH. La mise en place d'un référentiel commun d'évaluation permet d'assurer une égalité de traitement des candidats et d'objectiver la décision du jury.

3.2 - Commentaires

Les candidats reçus ont montré qu'ils maîtrisaient le sujet qu'ils présentaient en apportant des réponses claires, structurées et pertinentes. Ils ont fait preuve de justesse dans l'analyse et d'esprit de synthèse tant lors de la présentation de leur sujet que lors du questionnement qui a suivi. Ils ont su démontrer leur capacité à évoluer dans leur environnement professionnel et ont fait état de connaissances techniques et juridiques satisfaisantes.

A contrario, les autres candidats n'ont pas su faire preuve d'une compréhension ou d'une maîtrise suffisante du sujet qu'ils présentaient ; ils n'ont pas plus démontré au travers des réponses aux questions qui leur ont été posées qu'ils disposaient des connaissances nécessaires pour exercer des fonctions d'analyste, leur bon sens ne suffisant pas véritablement à combler leurs lacunes. L'un des candidats n'a pas su structurer son propos tant lors de l'exposé que pendant les échanges qui ont suivi, perdant le fil de son discours à plusieurs reprises. Un autre candidat a montré de fortes lacunes ou fait des contresens majeurs sur différents sujets abordés.

4 - Remarque générale

Il convient de remarquer que le taux de réussite à cet EVA reste faible. Cette année encore, la moitié des candidats qui se sont présentés à l'examen méconnaissaient les bases du métier d'analyste et le niveau de compétence attendu pour cette qualification.

Alors que les systèmes d'information ministériels évoluent et se multiplient avec la volonté de modernisation de l'action publique et de simplification, le ministère a des difficultés pour renforcer les rangs de ses équipes chargées d'encadrer ces projets.

